ID: 027-212700611-20200717-0202020AFR-DE

Affiché le

Reçu en préfecture le 30/07/2020

27061

Code INSEE

BERTHOUVILLE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

8 664,99 €

- un déficit de fonctionnement de :

0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 7 Nombre de suffrages exprimés : 10 Pour 10 VOTES: Contre

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			
Résultat de fonctionnement			
A Résultat de l'exercice			
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-16 240,67 €	
B Résultats antérieurs reportés			
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		24 905,66 €	
C Résultat à affecter			
= A+B (hors restes à réaliser)		8 664,99 €	
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		- Ar	
D Solde d'exécution d'investissement		287 792,24 €	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		275 252,23 €	
Besoin de financement F	=D+E	0,00 €	
AFFECTATION = C	=G+H	8 664,99 €	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0,00 €	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		8 664,99 €	
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €	

(1) Indiquer l'origine : emprunt :	, subvention :	ou autofinancement :
(2) Eventuellement, pour la part excéd	dant la couverture du besoin de	financement de la section d'investissemen

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par , Maire, compte tenu de la transmission , le et de la publication le .

Bert hourille



⁽³⁾ Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

⁽⁴⁾ Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati